



Rapport annuel

# Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, 2019

Dans le cadre de :

## STATISTIQUES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Date de parution : juin 2020  
Domaine : Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI :

Fin 2019, 337 000 personnes, soit environ 17 % des rentiers AVS et AI, touchaient des prestations complémentaires (PC), ce qui correspond à une augmentation de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est légèrement inférieure à la moyenne annuelle d'environ 3 % enregistrée depuis le début du siècle. Les PC sont financées par les recettes fiscales générales de la Confédération et des cantons. Les dépenses ont atteint 5,2 milliards de francs en 2019, soit une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année précédente. Cette progression est, à aussi, inférieure à la croissance moyenne des dépenses à long terme, qui est de près de 4 %.

Évolution de l'effectif

### Croissance modérée de l'effectif des bénéficiaires de prestations complémentaires

Les PC sont versées à des personnes qui perçoivent une rente de l'AVS ou de l'AI<sup>1</sup> lorsqu'elles sont domiciliées en Suisse et que leurs revenus ne suffisent pas à couvrir leurs besoins vitaux. Le droit à ces prestations d'assurance sous condition de ressources est garanti par la loi. Fin 2019, 337 000 personnes touchaient des PC, ce qui correspond à une augmentation de 2,7 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est légèrement inférieure à la moyenne à long terme d'environ 3 %.

Depuis 2009, et contrairement à ce qui se passait les années précédentes, le nombre de bénéficiaires de PC à l'AI augmente moins vite que celui des bénéficiaires de PC à l'AVS. Toutefois, étant donné que l'effectif des bénéficiaires de PC à l'AI continue à croître, tandis que le nombre de bénéficiaires d'une rente AI diminue, le taux des bénéficiaires de PC à l'AI augmente : 48,5 % des personnes qui perçoivent une rente de l'AI touchent également des PC. La croissance de l'effectif des bénéficiaires de PC à l'assurance-vieillesse (PC à l'AV)<sup>2</sup> est due principalement à la hausse de l'effectif des rentiers. Dans l'ensemble, le nombre de bénéficiaires de PC et le nombre de rentiers de l'AV augmentent parallèlement à l'évolution démographique, ce qui se reflète dans le taux de PC, resté stable autour de 13 % ces dernières années.

<sup>1</sup> Les personnes bénéficiant d'une allocation pour impotent ou d'indemnités journalières de l'AI ont aussi droit aux PC. Les personnes qui ne peuvent pas prétendre à une rente AVS ou AI parce qu'elles n'ont pas cotisé à ces assurances ou qu'elles ne l'ont pas fait assez longtemps ont droit à des PC dans certaines conditions.

<sup>2</sup> Par « PC à l'AV », on entend ici uniquement les PC à l'assurance-vieillesse, et non les PC à l'assurance-survivants (AS), qui sont peu nombreuses et présentent une tout autre structure.

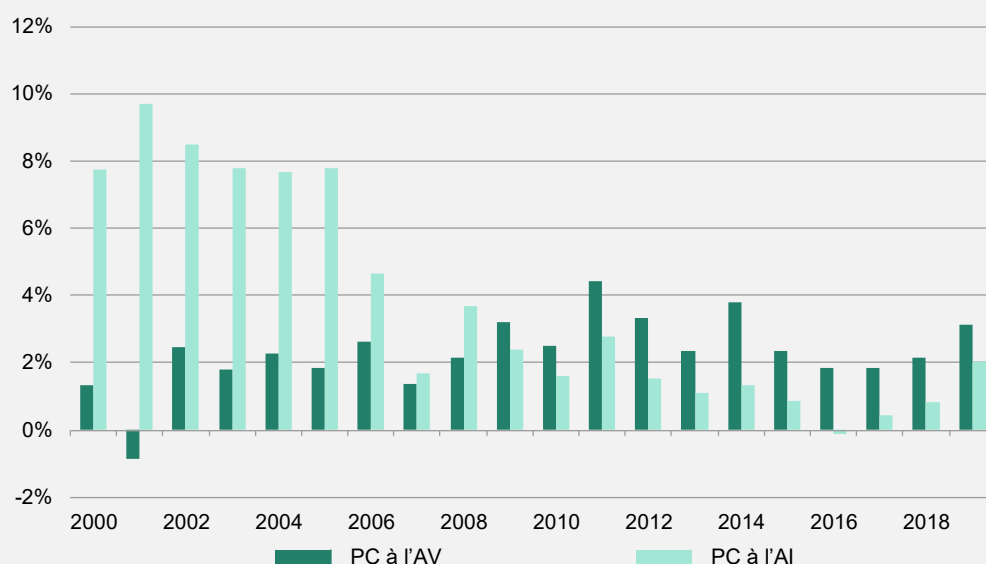
## T1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, fin 2010-2019

Année	Bénéficiaires de PC <sup>1</sup>			Variation par rapport à l'année précédente			Taux de PC : part des rentiers touchant des PC en %		
	Total (AV, AS, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI	Total	PC à l'AV	PC à l'AI
2010	277 100	168 200	105 600	2,2	2,5	1,6	15,5	11,8	38,4
2011	287 700	175 700	108 500	3,8	4,4	2,8	15,9	12,1	40,0
2012	295 200	181 500	110 200	2,6	3,3	1,5	16,1	12,2	41,3
2013	300 700	185 800	111 400	1,9	2,4	1,1	16,1	12,2	42,7
2014	309 400	192 900	112 900	2,9	3,8	1,3	16,3	12,4	44,1
2015	315 000	197 400	113 900	1,8	2,4	0,9	16,5	12,5	45,2
2016	318 600	201 100	113 700	1,1	1,8	-0,1	16,4	12,5	46,0
2017	322 800	204 800	114 200	1,3	1,8	0,4	16,5	12,5	46,7
2018	328 100	209 200	115 100	1,6	2,2	0,8	16,5	12,5	47,4
2019	337 000	215 800	117 500	2,7	3,1	2,0	16,7	12,7	48,5

1 Les bénéficiaires de PC à l'assurance-survivants (AS) ne sont pas mentionnés séparément.

Source : Statistique des PC, OFAS

## G1 Bénéficiaires de PC par branche d'assurance, variation en % par rapport à l'année précédente, 2000-2019



Source : Statistique des PC, OFAS

Entrées, sorties et passages d'une assurance à l'autre

### Dynamique de l'évolution : 9 % de sorties et 11 % d'entrées en 2019

La faible augmentation du nombre de bénéficiaires de PC en 2019 masque des changements à la fois divers et nombreux de la nature même des PC. Ainsi, 28 400 personnes, soit environ 9 % de l'effectif enregistré en début d'année, sont sorties du système des PC, tandis que 37 300 personnes, soit environ 11 % de l'effectif initial, ont acquis un droit aux PC.

Changements selon la branche d'assurance

Les changements diffèrent fortement selon la branche d'assurance. Pour les PC à l'AI, la différence entre entrées et sorties s'élève à 5 700 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 4,9 %. Les changements d'assurance à l'âge de la retraite jouent néanmoins aussi un rôle significatif. En effet, la plupart des rentiers AI qui touchent des PC continuent d'en percevoir et deviennent alors bénéficiaires de PC à l'AV. Les sorties de PC à l'AI suite à ce changement d'assurance correspondent à 3,1 % de l'effectif initial, soit environ 3 500 personnes. Si l'on déduit ces sorties de l'excédent d'entrées de près de 5 700 personnes, la progression de l'effectif des PC à l'AI n'est plus que de 2,0 %.

Dans les PC à l'AV, on observe un excédent d'entrées d'environ 3 000 personnes. L'effectif des PC à l'AV augmente de 3,1 % en raison du nombre d'entrées provenant des PC à l'AI.

## T2 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par branche d'assurance, 2019

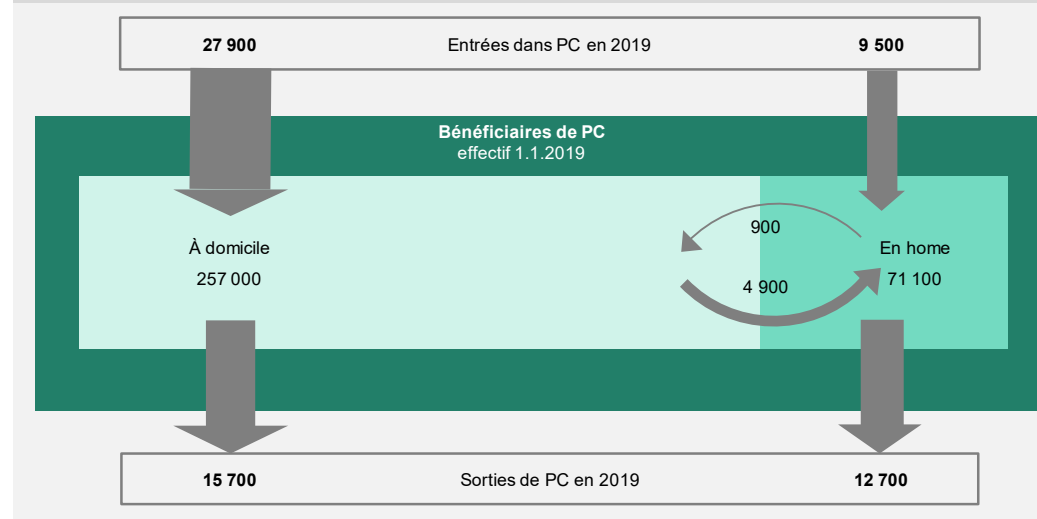
Branche d'assurance	Effectif 1 <sup>er</sup> janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Changement d'assurance			Nombre solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
<b>Nombre de personnes</b>									
<b>Total</b>	<b>328 100</b>	<b>28 400</b>	<b>37 300</b>	<b>8 900</b>	<b>4 100</b>	<b>4 100</b>	<b>0</b>	<b>8 900</b>	<b>337 000</b>
PC à l'AV	209 200	22 100	25 100	3 000	200	3 800	3 600	6 600	215 800
PC à l'AS	3 800	200	500	300	400	100	-300	0	3 800
PC à l'AI	115 100	6 000	11 700	5 700	3 500	200	-3 300	2 400	117 500
<b>En % de l'effectif initial</b>									
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>2,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>102,7</b>
PC à l'AV	100,0	10,6	12,0	1,4	0,1	1,8	1,7	3,1	103,1
PC à l'AS	100,0	6,4	13,5	7,1	10,0	2,5	-7,5	-0,4	99,6
PC à l'AI	100,0	5,2	10,2	4,9	3,1	0,2	-2,9	2,0	102,0

Source : Statistique des PC, OFAS

Changements par type d'habitation

On peut également considérer les entrées et les sorties sous l'angle du type d'habitation. Que recouvre l'accroissement du nombre de bénéficiaires de PC demeurant à domicile (3,2 %) et du nombre de ceux séjournant dans un home (1,0 %) ? Les nouveaux bénéficiaires de PC vivant à domicile correspondent à 10,8 % de l'effectif initial, tandis que les nouveaux bénéficiaires de PC vivant dans un home représentent 13,3 % de l'effectif initial. La principale différence réside dans les sorties : 17,9 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC ne touchent plus de prestations après une année, généralement parce qu'ils décèdent durant cette période. Chez les bénéficiaires de PC qui résident à domicile, les sorties ne représentent que 6,1 % de l'effectif initial, tandis que 1,9 % des bénéficiaires entrent dans un home, où ils continuent à avoir besoin de PC. Ils augmentent ainsi de 6,9 % le nombre de pensionnaires de home touchant des PC, tandis que 1,3 % des pensionnaires de home bénéficiant de PC retournent vivre à domicile.

## G2 Bénéficiaires de PC, changements par type d'habitation, 2019



Source : Statistique des PC, OFAS

### T3 Bénéficiaires de PC, effectif et changements par type d'habitation, 2019

Type d'habitation	Effectif 1 <sup>er</sup> janv.	Sorties PC	Entrées PC	Solde	Chang. type d'habitation			Total solde	Effectif 31 déc.
					Sorties	Entrées	Solde		
<b>Nombre de personnes</b>									
<b>Total</b>	<b>328 100</b>	<b>28 400</b>	<b>37 300</b>	<b>8 900</b>	<b>5 800</b>	<b>5 800</b>	<b>0</b>	<b>8 900</b>	<b>337 000</b>
À domicile	257 000	15 700	27 900	12 200	4 900	900	-4 000	8 200	265 200
En home	71 100	12 700	9 500	-3 300	900	4 900	4 000	700	71 800
<b>En % de l'effectif initial</b>									
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>2,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>0,0</b>	<b>2,7</b>	<b>102,7</b>
À domicile	100,0	6,1	10,8	4,7	1,9	0,4	-1,5	3,2	103,2
En home	100,0	17,9	13,3	-4,6	1,3	6,9	5,6	1,0	101,0

Source : Statistique des PC, OFAS

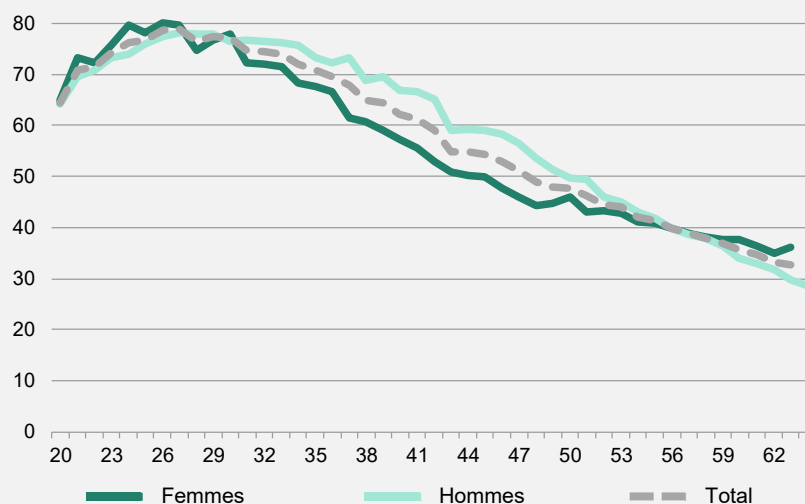
Taux de bénéficiaires de PC

#### Les rentiers AI sont nombreux à être tributaires des PC

Dans l'AI, 48,5 % des rentiers touchent des PC. Ce taux est compris entre 60 % et 80 % pour les personnes âgées de 20 à 30 ans. Ces pourcentages élevés sont dus au fait que les jeunes invalides n'ont pas exercé d'activité lucrative, ou seulement pendant peu de temps, et qu'ils ne disposent donc que de petites rentes de l'AI et de la prévoyance professionnelle (voire pas de rente du tout pour cette dernière). Il est rare qu'ils aient d'autres sources de revenus. De plus, ils vivent plus souvent dans un home, où ils doivent faire face à des coûts élevés. Ce groupe de bénéficiaires dépend longtemps des PC. Les personnes qui touchent une rente de l'AI à un âge plus avancé sont généralement dans une meilleure situation financière, raison pour laquelle le taux de PC diminue progressivement pour atteindre 30 % dans le cas des personnes proches de l'âge de la retraite. Le taux de PC indique la part des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.

#### G3.1 Taux de bénéficiaires de PC à l'AI, selon l'âge et le sexe, fin 2019

PC à l'AI : 117 500 bénéficiaires



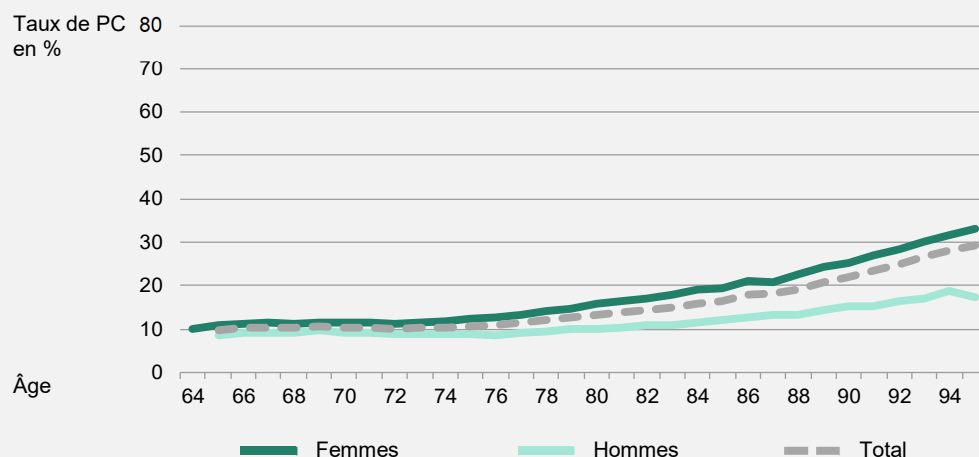
Source : Statistique des PC, OFAS

Dans l'assurance-vieillesse, 12,7 % des rentiers sont tributaires des PC. Seuls 9,7 % des nouveaux rentiers AVS ont droit à des PC<sup>3</sup>, contre 22 % des rentiers de 90 ans. Le taux de PC augmente donc avec l'âge : plus une personne est âgée, plus elle risque d'être tributaire des PC. Cette tendance est liée à la probabilité croissante avec l'âge d'entrer dans un home et aux frais que cela entraîne, frais que de nombreuses personnes ne peuvent pas assumer par leurs propres moyens, ou pas sur une longue période.

<sup>3</sup> Environ la moitié des nouveaux rentiers AVS touchaient déjà des PC à l'AI.

### G3.2 Taux de bénéficiaires de PC à l'AV, selon l'âge et le sexe, fin 2019

PC à l'AV : 215 800 personnes



Source : Statistique des PC, OFAS

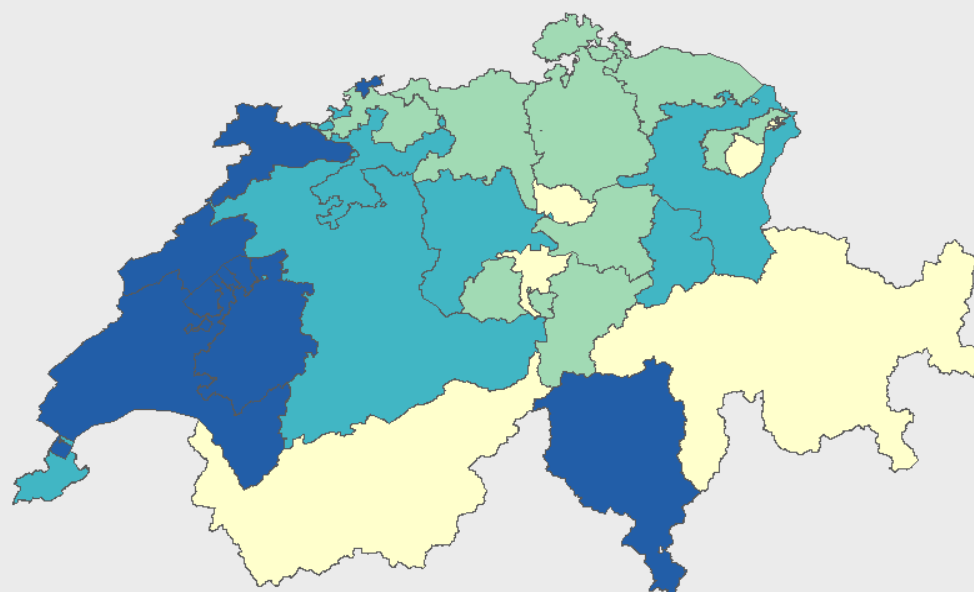
### La moitié des personnes vivant dans un home ont recours aux PC

Les PC jouent un rôle important dans le financement des séjours dans un home. Environ la moitié des pensionnaires de home en sont tributaires. Avec les prestations de l'assurance-maladie et parfois celles des pouvoirs publics, les PC contribuent à couvrir les frais d'un séjour dans un home, qui dépassent souvent la capacité financière des rentiers. En 2019, 71 800 bénéficiaires de PC vivaient dans un home, soit 21 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC. Par rapport à l'année précédente, l'effectif des bénéficiaires de PC vivant dans un home a légèrement augmenté (1,0 %).

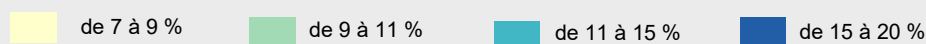
### Taux de PC dans les cantons

Le recours aux PC varie fortement selon les cantons. Pour les comparaisons intercantionales, nous nous limitons aux bénéficiaires de rentes de vieillesse.

### G3.3 Taux de PC dans les cantons, fin 2019



PC à l'AV: Taux de PC en % par canton, fin 2019



Source : Statistique des PC, OFAS

Dans le canton de Nidwald, 7 % des rentiers AVS touchent des PC, alors que ce taux est de 20 % à Bâle-Ville. Les chiffres des autres cantons se situent entre ces deux extrêmes. Outre Bâle-Ville, la plupart des cantons romands et le Tessin affichent des taux de PC élevés. Dans tous ces cantons, plus de 15 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite perçoivent des PC. Quant au groupe des cantons avec de faibles taux de PC, il comprend, outre Nidwald, ceux d'Appenzell Rhodes-Intérieures et de Zoug. Dans ces régions, moins de 8 % des personnes à la retraite ont recours aux PC.

Dans le canton du Tessin, la proportion d'étrangers parmi les bénéficiaires de rentes de vieillesse est particulièrement élevée et atteint 20 % ; le taux de PC de ces personnes s'élève même à 37 %. Cela fait passer à 18,5 % le taux de PC pour l'ensemble des bénéficiaires de rentes de vieillesse, suisses et étrangers, avec une hausse significative de 4,2 points.

En raison d'une modification législative dans le canton de Genève, on observe une baisse importante du nombre de personnes touchant le minimum garanti pour les primes d'assurance-maladie en 2016. Cela conduit, depuis cette date, à une réduction du taux de PC pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse d'environ 3 points.

Dépenses au titre  
des PC

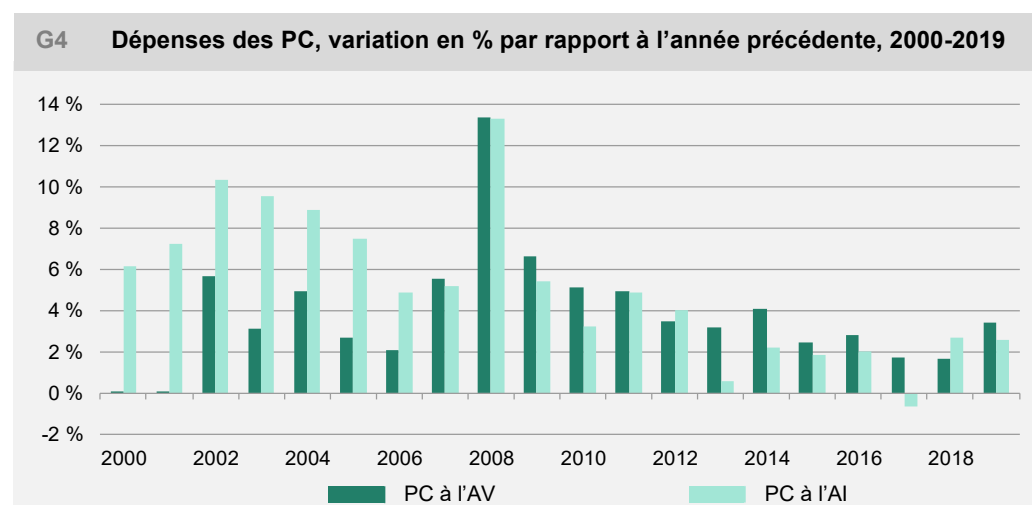
#### Les dépenses au titre des PC se montent à 5,2 milliards de francs

Les PC sont financées par les recettes fiscales générales, à hauteur de 30 % par la Confédération et de 70 % par les cantons. Les PC versées en 2019 ont atteint 5,2 milliards de francs, ce qui représente une augmentation de 3,1 % par rapport à l'année précédente.

À l'exception de 2012 et de 2018, la progression des PC à l'AI est moins marquée que celle des PC à l'AVS. L'exception observable en 2012 tient à la réduction de moitié de l'allocation pour imputé pour les pensionnaires de home.

T4 Dépenses au titre des PC, 2010-2019							
Année	Dépenses au titre des PC en millions de francs			Variation en % par rapport à l'année précédente			
	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	Total	PC à l'AVS	PC à l'AI	
2010	4 074,7	2 323,6	1 751,1	4,3	5,2	3,2	
2011	4 275,9	2 439,0	1 836,9	4,9	5,0	4,9	
2012	4 435,9	2 524,5	1 911,4	3,7	3,5	4,1	
2013	4 527,9	2 604,6	1 923,2	2,1	3,2	0,6	
2014	4 678,7	2 712,1	1 966,6	3,3	4,1	2,3	
2015	4 782,1	2 778,4	2 003,7	2,2	2,4	1,9	
2016	4 901,3	2 856,5	2 044,9	2,5	2,8	2,1	
2017	4 939,0	2 906,7	2 032,3	0,8	1,8	-0,6	
2018	5 043,6	2 956,3	2 087,3	2,1	1,7	2,7	
2019	5 199,2	3 057,6	2 141,6	3,1	3,4	2,6	

Source : Statistique des PC, OFAS



Source : Statistique des PC, OFAS

#### 40 % des dépenses au titre des PC tiennent aux frais supplémentaires liés au séjour dans un home

Depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2008, l'évolution des dépenses des PC peut être considérée sous un autre aspect encore, puisqu'une distinction est faite depuis lors, pour les PC périodiques (sans les frais de maladie et d'invalidité), entre couverture du minimum vital et frais supplémentaires liés au séjour dans un home. Pour les personnes qui vivent chez elles, l'intégralité des PC périodiques sert à garantir le minimum vital. Dans le cas des pensionnaires de home, pour déterminer la part du minimum vital, on calcule quel serait le montant des PC si la personne vivait chez elle. La Confédération assume 5/8 du minimum vital. La part qui ne sert pas à la couverture des besoins vitaux – c'est-à-dire les frais supplémentaires liés au séjour dans un home – est financée par les cantons.

Une petite moitié des dépenses totales des PC est consacrée à la couverture des besoins vitaux. Cette somme a augmenté en moyenne de 3,1% par année depuis 2008. Les frais supplémentaires liés au séjour dans un home ont pour leur part augmenté de 2,9% en moyenne. Ce taux de croissance ne permet toutefois guère de tirer des conclusions sur l'évolution des frais de home. En effet, de nombreux cantons ont réorganisé en profondeur le financement des frais de home en 2011, de sorte qu'une partie de ces frais n'est plus couverte par les PC. En 2018, le canton de Bâle-Campagne a fixé un montant maximal des taxes de homes prises en compte au titre des dépenses dans le calcul des PC. Pour les PC à l'AVS, l'introduction de ce montant maximal a entraîné une réduction de 16,6 % des frais supplémentaires liés à un séjour dans un home. Le canton de Bâle-Campagne continuera d'abaisser ce montant maximal jusqu'en 2021.

Les frais de maladie et d'invalidité remboursés dans le cadre des PC ont augmenté de 6,7 % par rapport à l'année précédente, une progression plus marquée que la moyenne à long terme de 5,0 %. Les frais de maladie et d'invalidité représentent environ un dixième des dépenses totales des PC.

T5 Dépenses liées aux PC par type de garantie, 2010-2019								
Année	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité	Total	PC périodiques		Frais de maladie et d'invalidité
		Minimum vital	Frais supp. dus au home			Minimum vital	Frais supp. dus au home	
Dépenses des PC en millions de francs					Variation en % par rapport à l'année préc.			
2010	4 074,7	1 941,2	1 796,7	336,8	4,3	2,1	7,4	1,7
2011	4 275,9	2 052,5	1 859,0	364,4	4,9	5,7	3,5	8,2
2012	4 435,9	2 115,5	1 930,6	389,8	3,7	3,1	3,9	7,0
2013	4 527,9	2 176,8	1 944,6	406,4	2,1	2,9	0,7	4,3
2014	4 678,7	2 237,8	2 008,1	432,8	3,3	2,8	3,3	6,5
2015	4 782,1	2 291,2	2 035,2	455,7	2,2	2,4	1,4	5,3
2016	4 901,3	2 353,0	2 081,3	467,0	2,5	2,7	2,3	2,5
2017	4 939,0	2 413,1	2 051,5	474,4	0,8	2,6	-1,4	1,6
2018	5 043,6	2 481,2	2 072,1	490,3	2,1	2,8	1,0	3,4
2019	5 199,2	2 566,6	2 109,3	523,2	3,1	3,4	1,8	6,7

Source : Statistique des PC, OFAS

#### Montant des PC pour une personne vivant à domicile : 1 100 francs

Le montant des PC dépend fortement du type d'habitation. Les bénéficiaires de PC vivant à domicile ont touché 1 100 francs par mois en moyenne en 2019. Les personnes séjournant dans un home ont pour leur part touché 3 300 francs en moyenne, soit un montant trois fois supérieur. En entrant dans un home, une personne voit en général ses dépenses augmenter considérablement. Au prix de l'hébergement, il faut souvent ajouter des frais de soins et d'assistance. Les prestations de soins sont prises en charge par l'assurance-maladie, mais près de la moitié des pensionnaires de home ont besoin de PC pour couvrir les frais restants. En d'autres termes, la perception de PC tient aux coûts élevés pour les pensionnaires de home et à la faiblesse des rentes pour les personnes vivant à domicile.

On constate par ailleurs une différence entre les PC à l'assurance-vieillesse et les PC à l'assurance-invalidité : les prestations versées aux rentiers AI sont nettement plus élevées, car ces personnes ont des revenus réguliers plus bas.

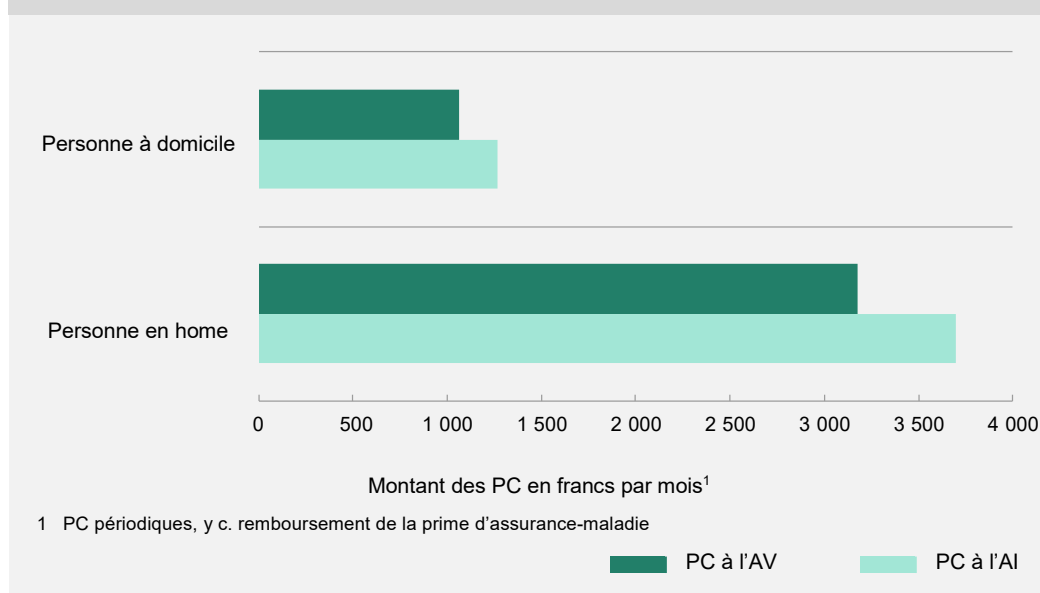
#### T6 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2018 et 2019

Type d'habitation	Montant des PC en francs par mois <sup>1</sup>						Variation en % <sup>2</sup>		
	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI	Total (AV, AI)	PC à l'AV	PC à l'AI
Total	1 751	1 692	1 855	1 763	1 709	1 859	0,7	1,0	0,2
À domicile	1 122	1 040	1 254	1 141	1 062	1 270	1,7	2,1	1,3
En home	3 301	3 136	3 665	3 337	3 175	3 698	1,1	1,2	0,9

1 PC périodiques, y c. remboursement de la prime d'assurance-maladie.  
2 Variation en % par rapport à l'année précédente.

Source : Statistique des PC, OFAS

#### G5 Montant moyen des PC par mois pour une personne seule sans enfant, 2019



Source : Statistique des PC, OFAS

PC et réduction de primes de l'assurance obligatoire des soins

#### 16,8 % des bénéficiaires de PC ont droit uniquement à la réduction des primes

La prise en charge totale ou la réduction de primes de l'assurance-maladie permet de garantir aux personnes de condition économique modeste une couverture d'assurance à un prix supportable. Il relève de la compétence des cantons de déterminer quelles exigences doivent être remplies pour donner droit à une réduction de primes (chaque canton fixe, par exemple, lui-même la limite de revenu et de fortune qui donne droit à une réduction). En raison des prescriptions cantonales, les conditions d'octroi et le montant des réductions de primes varient d'un canton à l'autre. En revanche, pour les bénéficiaires de PC, il y a lieu d'observer la règle suivante : dans le calcul de la PC, ce n'est pas la prime effective d'assurance-maladie qui est prise en compte au titre des dépenses, mais la prime moyenne cantonale ou régionale<sup>4</sup>. Le montant forfaitaire correspondant à la prime moyenne n'est pas versé au bénéficiaire de PC, mais directement à l'assureur-maladie. Cela permet de garantir que le montant auquel le bénéficiaire de PC a droit soit effectivement utilisé pour le paiement de la prime d'assurance-maladie et non à d'autres fins. Le décompte du montant de la différence entre la prime moyenne et la prime effective est ensuite

<sup>4</sup> Chaque année, les primes moyennes sont fixées dans une ordonnance par le Département fédéral de l'intérieur.



effectué directement entre l'assureur-maladie et le bénéficiaire de PC. Une réglementation spécifique s'applique pour les personnes dont l'excédent de dépenses est inférieur au montant de la réduction de prime. Pour ces personnes, le montant de la PC annuelle est ajusté au montant de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

La Confédération et les cantons assument ensemble les coûts des réductions de primes. Dans certains cantons, les communes sont également impliquées.

En 2019, 337 000 bénéficiaires de PC ont eu droit au montant forfaitaire pour l'assurance obligatoire des soins. Ils représentent environ 15 % du nombre total de personnes auxquelles une réduction de primes a été accordée. Le montant forfaitaire moyen pour l'assurance-maladie obligatoire s'élève à 500 francs par personne et par mois. En 2019, le total des primes de bénéficiaires de PC prises en charge s'est monté à 2,0 milliards de francs. Environ 40 % de la somme globale consacrée à la réduction de primes est ainsi revenue à des bénéficiaires de PC. Ce pourcentage élevé résulte du fait que les bénéficiaires de PC jouissent généralement du remboursement total des primes, tandis que les autres ne reçoivent souvent qu'un subside partiel.

Pour environ 56 800 personnes, soit 16,8 % de l'ensemble des bénéficiaires de PC, le montant de la PC annuelle correspond à celui de la réduction individuelle des primes (montant minimal de la PC).

<b>T7 PC et réduction de primes (RP) de l'assurance obligatoire des soins, 2010-2019</b>						
<b>Année</b>	<b>Bénéficiaires d'une RP<sup>1</sup> dont bénéficiaires de PC</b>			<b>Prestations RP en millions de francs dont bénéficiaires de PC</b>		
	<b>Total</b>	<b>Nombre</b>	<b>en %</b>	<b>Total</b>	<b>en millions de francs</b>	<b>en %</b>
2010	2 315 300	277 100	12,0	3 979,8	1 233,0	31,0
2011	2 273 700	287 700	12,7	4 070,3	1 361,3	33,4
2012	2 308 000	295 200	12,8	3 967,7	1 424,0	35,9
2013	2 253 300	300 700	13,3	4 014,7	1 471,5	36,7
2014	2 191 200	309 400	14,1	4 006,5	1 544,1	38,5
2015	2 222 000	315 000	14,2	4 086,2	1 632,9	40,0
2016	2 278 000	318 600	14,0	4 309,7	1 709,0	39,7
2017	2 217 200	322 800	14,6	4 489,0	1 809,8	40,3
2018	2 219 500	328 100	14,8	4 725,9	1 915,6	40,5
2019	...	337 000	...	...	2 009,9	...

Source : Statistique de l'assurance-maladie obligatoire, Office fédéral de la santé publique ; Statistique des PC, OFAS

#### Données utilisées

- Relevés statistiques annuels de l'OFAS auprès des organes PC.

#### Remarques d'ordre méthodologique

- Taux de PC ou taux de bénéficiaires PC : pourcentage des bénéficiaires de rente en Suisse qui touchent des PC.
- Dans les tableaux, le total dans les lignes ou les colonnes peut différer de la somme arithmétique, les chiffres étant arrondis.

#### Informations sur Internet

- Faits, chiffres et résultats détaillés (tableaux) : [www.pc.bsv.admin.ch](http://www.pc.bsv.admin.ch)
- [www.ofas.admin.ch](http://www.ofas.admin.ch)

#### Mentions légales

Éditeur : Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Traduction : Service linguistique de l'OFAS, document disponible en français et en allemand

Renseignements : Office fédéral des assurances sociales, domaine MASS, Jeannine Röthlin, tél. 058 462 59 28, [data@bsv.admin.ch](mailto:data@bsv.admin.ch)